

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/11607  
29 janvier 1975  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 20 JANVIER 1975, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la résolution 3283 (XXIX), intitulée "Règlement pacifique des différends internationaux", adoptée par l'Assemblée générale à sa 2316<sup>ème</sup> séance plénière, le 12 décembre 1974<sup>\*</sup>.

A ce propos, je tiens à vous signaler particulièrement le paragraphe 5, dans lequel l'Assemblée générale a appelé l'attention du Conseil de sécurité sur cette résolution.

Le Secrétaire général,  
(Signé) Kurt WALDHEIM

\* Non reproduite dans le présent document; pour le texte, voir le document A/RES/3283 (XXIX).